



Garde alternée sans changement de jugement

Par **veros35**, le **27/01/2009** à **18:50**

Bonsoir,

Divorcée depuis 2003, j'ai la garde de mes enfants par jugement. Mon ex-mari a déclaré une pension alimentaire sur ses impôts qu'il ne m'a jamais versé. A ce jour, nous sommes en garde alternée depuis deux ans d'un commun accord sans changement de jugement. Chacun a déclaré un enfant et aujourd'hui il me demande la moitié de mes allocations familiales. Que faire pour arrêter cette situation sachant que mon ex-mari vit depuis un an avec une personne également séparée avec deux enfants en garde alternée également. De ce fait mes enfants se retrouvent une semaine sur deux chez leur père à vivre à 6.
Merci de m'éclairer.